

Mardi 9 avril 2024

ROUEN : Cinq parcs canins vont être aménagés dans la ville

Dans la continuité de son engagement pour le bien-être animal, la Ville de Rouen va progressivement aménager cinq parcs canins, dits « Caniparcs », où les chiens pourront évoluer librement en toute sécurité. En 2024, deux caniparcs seront ainsi déployés, sur l'Île Lacroix et au jardin de Verrazane.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Jean-Michel BÉRÉGOVOY, Adjoint au Maire en charge de la Ville résiliente, de la transition énergétique et climatique et de la biodiversité, Frédéric MARCHAND, Adjoint au Maire en charge du secteur rive gauche, Nicolas ZUILI, Adjoint au Maire en charge du secteur rive droite, Mamadou DIALLOU, Conseiller municipal délégué au secteur rive gauche, Stéphane MARTOT, Conseiller municipal délégué au secteur Est et Valentin RASSE-LAMBRECQ, Conseiller municipal délégué au secteur Ouest : « Rouen est une ville engagée pour le bien-être animal ! L'adoption par le Conseil municipal d'un plan ambitieux en faveur du bien-être animal se décline par des actions concrètes : l'installation de cinq « Caniparcs » à Rouen est un moyen adapté pour répondre à cet objectif en permettant à nos amis à quatre pattes de se dépenser, en toute sécurité pour eux et pour toutes les Rouennaises et les Rouennais. »

Dans un contexte de changement climatique, la préservation de la biodiversité et le bien-être animal sont des enjeux cruciaux, dont la municipalité s'est pleinement saisie. Cet engagement s'est notamment traduit par la rédaction d'un plan « Bien-Être animal » visant à préserver la biodiversité dans les espaces publics et naturels de la ville, et à favoriser une cohabitation équilibrée et apaisée entre les animaux et les êtres humains.

Ce plan « Bien-Être animal » précise ainsi les conditions et dispositifs d'intégration des animaux domestiques en ville, notamment par le biais du développement d'espaces adaptés aux balades canines. Ainsi, les chiens ont accès aux parcs et espaces verts de Rouen (excepté le Jardin des Plantes et le Parc Grammont en raison de leur labellisation éco-jardin ; une réflexion est en cours pour le jardin St Sever), à condition qu'ils soient tenus en laisse afin de garantir la sécurité de tous les promeneurs.

Souhaitant aller plus loin dans cet engagement, la Ville de Rouen va progressivement inaugurer cinq « Caniparcs » : des espaces dédiés aux chiens non tenus en laisse dont l'accès sera libre et gratuit. Ces cinq parcs, aménagés progressivement, seront répartis dans les différents secteurs de la Ville afin de permettre à tous les riverains d'en bénéficier. Les chiens pourront s'y dépenser sans restriction et en toute sécurité, notamment grâce à l'installation d'équipements de jeux d'agilité. Afin d'encourager la propreté dans la Ville et de sensibiliser aux bonnes pratiques, des distributeurs de sacs canins seront mis à disposition dans les caniparcs.

Le premier caniparc sera prochainement inauguré sur l'Île Lacroix, avenue Jacques Chastellain. Un site est également identifié à l'Ouest, au jardin de Verrazane. Les secteurs Centre-Ville Rive droite, Rive Gauche, et Est seront progressivement équipés de parcs canins similaires.